
Déclaration Force Ouvrière

La pérennité des CESER : un enjeu de démocratie

Face à la remise en cause du rôle et de l'existence même des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), Force Ouvrière réaffirme avec force et conviction leur rôle primordial en tant qu'assemblées consultatives placées par le législateur auprès des régions pour les éclairer sur les attentes de la société civile organisée.

Véritables piliers démocratiques, les CESER dans leur diversité territoriale, sont une voix indispensable pour exprimer les préoccupations et les aspirations des mandants par le biais des organisations qui en sont membres lors de l'élaboration des politiques publiques régionales.

A cet effet, par leurs avis et contributions, ils apportent une expertise précieuse et un regard pluraliste sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui façonnent l'avenir de nos territoires.

Leur spécificité réside dans leur capacité à favoriser un cadre d'échange entre représentants syndicaux, acteurs économiques, associations et experts, exprimant ainsi une diversité de sensibilités et de compétences. Cette richesse fait des CESER, reflets de la société civile organisée, des instances de concertation incontournables, garants d'une approche équilibrée et réfléchie des problématiques régionales.

Ils enrichissent ainsi le débat public et garantissent une prise de décision éclairée, ancrée dans la réalité des acteurs économiques et sociaux et des citoyens.

Face aux mutations économiques, aux enjeux sociaux, aux défis environnementaux et aux remises en cause des CESER qui ne manqueront pas de ressurgir, il est impératif de renforcer leur reconnaissance, de garantir leur indépendance et de leur donner les moyens de fonctionner.

Dans ce contexte, Force Ouvrière s'inscrit plus que jamais dans une nécessaire démarche de réflexion afin que leur rôle soit conforté et leurs avis soient entendus par l'exécutif régional ; celui-ci, issu du suffrage des citoyens étant seul légitime à décider de la politique de la région.

Cette réflexion est dans la continuité de celle portée par les conseillers et conseillères Force Ouvrière dans leur CESER respectif, soucieux de la qualité de leur engagement au nom de leur organisation syndicale. Elle diffère grandement de la démarche verticale et du schéma technocratique tant dans la méthode que dans son contenu, au travers de son projet "Chemin d'avenir" porté par le Président de l'association CESER de France qui n'est que l'émanation des présidents des CESER.

Ce projet de refondation des CESER revendiqué par l'association CESER de France constitue pour FO un document inapproprié. Celui-ci relance néanmoins la réflexion de chacun des CESER sur leur rôle dans leur diversité et spécificité qui doivent être respectées, et sur la nécessité de mieux valoriser leurs travaux et mieux communiquer sur leurs avis. Ce texte ne peut servir de modèle pour une

transformation de l'organisation des CESER, de leur objet même, de la place que leur a confié le législateur.

Dans un contexte de tensions de toutes natures, les CESER, placés auprès des régions en tant qu'institution de concertation de la société civile organisée dans un esprit de respect et d'écoute, ont plus que jamais leur nécessité et doivent être respectés en tant que tel.